

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Annexes	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL - SCFP SECTION LOCALE 5959 (le « syndicat »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du syndicat au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du syndicat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le syndicat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Laval
Le

¹ Par Elise Wurtele, CPA auditrice

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025 \$	2024 \$
PRODUITS		
Cotisations	886 070	897 346
Autres produits	417	466
Société de transport de Laval	3 000	3 000
Intérêts	19 731	16 266
FTQ et SCFP - remboursement de libérations et de formation (net de libérations de 64 160 \$; 7 749 \$ en 2024)	<u>11 535</u>	<u>712</u>
	<u>920 753</u>	<u>917 790</u>
Charges		
SCFP - capitations	376 822	381 647
Fiducie (dépenses) (annexe 1)	-	750
Salaires et charges sociales (annexe 2)	240 359	239 931
Grief et arbitrage (annexe 3)	5 563	21 259
Mobilisation (annexe 4)	23 604	13 698
Comités SST et CNESST (annexe 5)	42 426	45 972
Administration (annexe 6)	54 407	57 445
Assemblées et exécutifs (annexe 7)	27 099	41 437
Divertissement	2 660	4 186
Formation (annexe 8)	9 092	10 911
Congrès et colloques (annexe 9)	51 569	38 442
Souper des retraités	<u>822</u>	<u>841</u>
	<u>834 423</u>	<u>856 519</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>86 330</u></u>	<u><u>61 271</u></u>

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Fiducie \$	Investis en immo- bilisations \$	Non affectés \$	2025 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	-	15 198	639 460	654 658
Excédent des produits sur les charges	-	(4 852)	91 182	86 330
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	5 034	(5 034)	-
SOLDE À LA FIN	-	15 380	725 608	740 988

	Fiducie \$	Investis en immo- bilisations \$	Non affectés \$	2024 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	4 087	16 518	572 782	593 387
Excédent des produits sur les charges	(750)	(5 015)	67 036	61 271
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	3 695	(3 695)	-
Virement interfonds	(3 337)	-	3 337	-
SOLDE À LA FIN	-	15 198	639 460	654 658

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	230 841	167 094
Débiteurs (note 4)	48 491	50 028
Frais payés d'avance	-	4 724
Dépôts à terme venant à échéance au cours du prochain exercice (note 5)	<u>206 021</u>	<u>226 612</u>
	485 353	448 458
Dépôts à terme (note 5)	329 112	267 462
Dépôts à terme garantis, rendement lié aux marchés, échéants jusqu'en août 2027	50 087	50 087
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>15 380</u>	<u>15 198</u>
	<u>879 932</u>	<u>781 205</u>
PASSIF		
Court terme		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 7)	138 944.....	126 547.....
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations corporelles	15 380	15 198
Non affectés	<u>725 608</u>	<u>639 460</u>
	<u>740 988</u>	<u>654 658</u>
	<u>879 932</u>	<u>781 205</u>

Approuvé par,

Date

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	86 330	61 271
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 852</u>	<u>5 015</u>
	91 182	66 286
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	<u>18 658</u>	<u>14 454</u>
	<u>109 840</u>	<u>80 740</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 034)	(3 695)
Variation des dépôts à terme	(41 059)	2 905
Acquisition de dépôts à terme dont le rendement est lié aux marchés	<u>-</u>	<u>(50 087)</u>
	<u>(46 093)</u>	<u>(50 877)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	63 747	29 863
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>167 094</u>	<u>137 231</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>230 841</u>	<u>167 094</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le syndicat est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et est accrédité depuis le 14 avril 2014 au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Il a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Il est exempt des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le syndicat applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du syndicat consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier et agencement	20 %
Matériel informatique	30 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le syndicat évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le syndicat qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Le syndicat évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et autres créditeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le syndicat détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le syndicat détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Constatation des produits

Le syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés et les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Gratuités

Selon la convention collective en vigueur, l'employeur met à la disposition du syndicat, des locaux sans frais. Le président et le secrétaire du syndicat sont libérés à temps plein aux frais de l'employeur. De plus, l'équivalent de deux autres employés sont libérés à temps plein pour couvrir les besoins en santé et sécurité du travail ainsi qu'en relations de travail. Ces gratuités ne sont pas comptabilisées dans les états financiers du syndicat.

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Remboursements de libérations

Le syndicat bénéficie parfois de remboursements du SCFP-Québec et de la FTQ pour les libérations liées aux formations qu'offrent ces organismes et pour les libérations liées à des mandats de ces organismes effectués par des membres de l'exécutif syndical. Les remboursements relatifs aux libérations sont comptabilisés en réduction des libérations correspondantes au moment où celles-ci sont engagées, à la condition que le syndicat soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

3. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le syndicat verse des allocations aux membres de l'exécutif syndical dont les montants sont indiqués dans les annexes. Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Cotisations à recevoir	29 889	27 238
Autres débiteurs	6 879	13 720
Intérêts courus	<u>11 723</u>	<u>9 070</u>
	<u>48 491</u>	<u>50 028</u>

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

5. DÉPÔTS À TERME

	2025 \$	2024 \$
Dépôts à terme, 2,9 % à 4,4 %, échéants jusqu'en octobre 2028	535 133	494 074
Dépôts à terme venant à échéance au cours du prochain exercice	<u>206 021</u>	<u>226 612</u>
	<u><u>329 112</u></u>	<u><u>267 462</u></u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier et agencement	30 734	26 364	4 370	3 960
Matériel informatique	<u>61 134</u>	<u>50 124</u>	<u>11 010</u>	<u>11 238</u>
	<u><u>91 868</u></u>	<u><u>76 488</u></u>	<u><u>15 380</u></u>	<u><u>15 198</u></u>

7. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2025 \$	2024 \$
Fournisseurs et frais courus	53 453	52 711
SCFP - capitations à payer	49 488	48 413
Libérations à payer	<u>36 003</u>	<u>25 423</u>
	<u><u>138 944</u></u>	<u><u>126 547</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels le syndicat est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le syndicat éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le syndicat est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et autres créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le syndicat à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le syndicat est principalement lié aux débiteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers du syndicat l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le syndicat à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent le syndicat à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

9. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs	1 537	53 865
Frais payés d'avance	4 724	(4 724)
Fournisseurs et autres créditeurs	<u>12 397</u>	<u>(34 687)</u>
	<u>18 658</u>	<u>14 454</u>

10. LIGNE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Un dépôt à terme totalisant 69 499 \$ est affecté à la garantie de la ligne de crédit autorisée. Le montant maximum autorisé de l'ouverture de crédit bancaire est de 16 000 \$. Les avances bancaires portent intérêts au taux préférentiel et sont renégociables annuellement.

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025 \$	2024 \$
ANNEXE 1 - FIDUCIE (DÉPENSES)		
Divers	-	750
ANNEXE 2 - SALAIRES ET CHARGES SOCIALES		
Allocation - président	61 931	52 146
Allocation - secrétaire-général	54 568	52 428
Libérations - exécutif (nettes de remboursements de 3 931 \$; 1 571 \$ en 2024)	67 870	77 594
Allocation - exécutif et SST	53 528	54 702
Charges sociales	2 462	3 061
	<u>240 359</u>	<u>239 931</u>
ANNEXE 3 - GRIEF ET ARBITRAGE		
Libérations	1 490	8 271
Honoraires d'arbitres	3 897	11 879
Déplacements et repas	176	929
Honoraires d'expertise médicale	-	180
	<u>5 563</u>	<u>21 259</u>
ANNEXE 4 - MOBILISATION		
Libérations	12 495	9 682
Déplacements et repas	778	4 016
Articles promotionnels	7 723	-
Divers	2 608	-
	<u>23 604</u>	<u>13 698</u>

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025 \$	2024 \$
ANNEXE 5 - COMITÉS SST ET CNESST		
Libérations (nettes d'aucun remboursement en 2025; 1 286 \$ en 2024)	42 000	42 440
Déplacements et repas	-	796
Hébergement	426	609
Divers	-	2 127
	<u>42 426</u>	<u>45 972</u>

ANNEXE 6 - ADMINISTRATION

Libérations - affaires syndicales	1 936	2 315
Libérations - vérificateurs	2 961	2 501
Boîtes à lunch - Noël et Jour de l'an	8 900	8 400
Site Web	469	1 307
Déplacements et repas	127	117
Représentation	-	229
Télécommunications	7 946	7 853
Assurances	1 080	1 032
Taxes et permis	718	401
Papeterie et fournitures de bureau	11 691	8 377
Honoraires professionnels	10 348	12 636
Divers	3 379	7 262
Amortissement des immobilisations corporelles	4 852	5 015
	<u>54 407</u>	<u>57 445</u>

ANNEXE 7 - ASSEMBLÉES ET EXÉCUTIFS

Repas	928	2 011
Location de salles	1 943	5 657
Libérations	24 228	33 133
Divers	-	636
	<u>27 099</u>	<u>41 437</u>

SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL -
SCFP SECTION LOCALE 5959

ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025 \$	2024 \$
ANNEXE 8 - FORMATION		
Libérations (nettes de remboursements de 3 462 \$; 9 191 \$ en 2024)	7 810	8 756
Déplacements et repas	932	1 226
Inscriptions	<u>350</u>	<u>929</u>
	<u>9 092</u>	<u>10 911</u>
ANNEXE 9 - CONGRÈS ET COLLOQUES		
Libérations	13 848	11 993
Inscriptions	8 728	7 392
Déplacements et repas	<u>28 993</u>	<u>19 057</u>
	<u>51 569</u>	<u>38 442</u>